

AVS

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : 84, chemin de l'Aubarède

06110 LE CANNET

696 620 038 RCS CANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 6 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le six aout,

La société **S&S INVEST**, société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est sis 84, chemin de l'Aubarède - 06110 LE CANNET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES sous le numéro 107 124 554, représentée par ses Gérants en exercice, Madame Selina FORTON et Monsieur Sébastien REMOND, associée unique de la société AVS (ci-après désignée la « **Société** »), propriétaire des 200 actions de 50 euros composant le capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et de sa lettre de démission,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Constat de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Constat de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président)

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

CONSTATE la démission de Monsieur Max RUSSO de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour, **ACCEPTE** cette démission et **RENONCE** à sa réception par lettre recommandée avec un délai de préavis tel que cela est prévu par l'article 16.2 des statuts.

DECIDE de nommer en remplacement pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

S&S INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros

Siège social : 84, chemin de l'Aubarède - 06110 LE CANNET

107 124 554 RCS CANNES

Représentée par ses Gérants en exercice, Madame Selina FORTON et Monsieur Sébastien REMOND

Madame Selina FORTON et Monsieur Sébastien REMOND représentant la société S&S INVEST, ainsi nommée, acceptent d'être titulaires du mandat social de Président de la Société et déclarent satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour leur exercice.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associée unique, en conséquence de ce qui précède,

CONFERE tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra au regard des décisions ci-dessus.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique.

L'Associée unique,
La société S&S INVEST
Représentée par Madame Selina FORTON et Monsieur Sébastien REMOND
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

 Sébastien REMOND  